

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 avril 2024

Délibération n°5/2024



**maison
de la
culture**
BOURGES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

018-522881630-20241016-5-2024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/10/2024

République Française

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 16 octobre 2024

Le seize octobre deux mille vingt-quatre, à 14h30, le Conseil d'Administration de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » s'est tenu à la Maison de la Culture de Bourges, sur convocation de M. le président envoyée en date du 30 septembre 2024.

MEMBRES DE DROIT PRESENTS

Représentants de l'Etat

- Mme Christine DIACON, Directrice de la DRAC Centre-Val de Loire
- M. Nicolas BONNES, chargé de suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle, représentant M. Maurice BARATE, Préfet du Cher

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yannick BEDIN, Maire-Adjoint chargé de la culture
- Mme Sylviane MORASIN, Conseillère Municipale

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- Guillaume CREPIN, Conseiller du Conseil Régional Centre-Val de Loire, représentant M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire

Représentant du Département du Cher

- M. Jacques FLEURY, Président du Conseil Départemental du Cher

Personnalités qualifiées

- M. Georges BUISSON, président
- Mme Colette PUYNEGE, vice-présidente
- M. Dominique DELAJOT
- Mme Delphine BORDAT
- M. Fabrice HOFFELIN
- Mme Elisabeth SANSON

Représentantes du Personnel de l'EPCC

- Mme Sylvie TRUELLE
- Mme Catherine BOUZITAT

INVITE(ES) PRESENT(E)S

- Mme Anna-Laude BOULON, conseillère théâtre, DRAC Centre-Val de Loire
- M. Guillaume CREPIN, conseiller, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- Mme Laodice RIGO, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes et soutien aux lieux de diffusion, Conseil Régional Centre-Val de Loire
- M. Marc PATARD, Directeur de la Culture, Conseil Départemental du Cher
- Mme Sophie CHESTIER, vice-présidente Culture et Patrimoine, Conseil Départemental du Cher
- Mme Céline DEVAUX, Responsable administrative et financière de la Direction de la Culture, Ville de Bourges
- M. Olivier ATLAN, Directeur, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Anne-Sophie MONTAGNÉ, Directrice Adjointe, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Nathalie PLAVERET, assistante de direction-chargée de mécénat, Maison de la Culture de Bourges
- Mme Maëlle MONCELON, alternante en comptabilité, Maison de la Culture de Bourges

MEMBRES DE DROIT EXCUSES

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie BROCAS, Préfète de la région Centre-Val de Loire (Pouvoir à Mme Christine DIACON)
- M. Maurice BARATE, Préfet du Cher (Pouvoir à M. Nicolas BONNES)
- M. Christopher MILES, Directeur Général de la création artistique, Ministère de la Culture (Pouvoir à Mme Christine DIACON)

Représentants de la Ville de Bourges

- M. Yann GALUT, Maire de Bourges (Pouvoir à M. Yannick BEDIN)
- M. Alexis LUBERNE, Conseiller Municipal (Pouvoir à Mme Sylviane MORASIN)

Représentant de la Région Centre-Val de Loire

- M. François BONNEAU, président du Conseil Régional Centre-Val de Loire (Pouvoir à M. Guillaume CREPIN)

Personnalité qualifiée

- Mme Anne MATHERON (Pouvoir à M. Georges BUISSON)

INVITE(E)S EXCUSES

- Mme Marina MOUSSELINE, Directrice du développement éducatif et culturel, ville de Bourges
- M. Christophe BERNARD, Directeur Général Adjoint développement éducatif, culturel, sportif, transition numérique, ville de Bourges

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'Administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'Administration peut valablement délibérer.

Nathalie PLAVERET est désignée comme secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 AVRIL 2024 A 14H30

Délibération n°5/2024

- Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment L 1431-1 à 1431-9 et R. 1431-1 à R. 1431-21 ;
- Vu la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 modifiée relative à la création des établissements publics de coopération culturelle ;
- Vu l'arrêté du Préfet de la Région Centre n°10.006 du 14 janvier 2010 portant création de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges » ;
- Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges ».

RAPPORT DE PRESENTATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Considérant qu'il est nécessaire que les membres du Conseil d'Administration approuvent les documents administratifs relatifs à leurs délibérations.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité / à la majorité :

- D'approuver le procès-verbal du Conseil d'Administration du 16 avril 2024 à 14h30.

Votants : 19

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits

Pour expédition conforme,
Le Directeur de l'établissement public de coopération culturelle « Maison de la Culture de Bourges »


Olivier AZLAN



maisondelaculture
BOURGES

SCÈNE NATIONALE / CENTRE DE CRÉATION
BP 257 - 18005 BOURGES CEDEX
T 02 48 67 74 74 MCBOURGES.COM

SIRET > 52288163000027 code APE > 9001Z
TVA intracom > FR90522881630

Nathalie PLAVERET
Secrétaire de séance





COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 16 AVRIL 2024 à 14H30

Sous la présidence de

- M. Georges Buisson, président.

Représentants de l'Etat

- Mme Sophie Brocas, Préfète de la Région Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Mme Anna-Laude Boulon.
- M. Christopher Miles, directeur général de la création artistique, donne pouvoir à M. Nicolas Bonnes.
- M. Nicolas Bonnes, chargé du suivi des politiques publiques au service de la coordination interministérielle et de l'appui territorial, Préfecture du Cher, représentant M. Maurice Barate, Préfet du Cher.
- Mme Anna-Laude Boulon, conseillère théâtre et arts associés, représentant Mme Christine Diacon, directrice de la DRAC Centre-Val de Loire.

Représentants de la Région

- M. Guillaume Crépin, Conseil Régional Centre-Val de Loire ; représentant M. François Bonneau, Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire, donne pouvoir à Mme Colette Puynège.

Représentants du Département

- M. Jacques Fleury, président du Conseil départemental du Cher.

Représentants de la Ville

- M. Yann Galut, maire, donne pouvoir à M. Yannick Bedin.
- M. Yannick Bedin, maire-adjoint chargé de la culture.
- Mme Sylviane Moraisin, conseillère municipale.
- M. Alexis Luberne, conseiller municipal, donne pouvoir à Mme Sylviane Moraisin.

Personnalités qualifiées

- M. Dominique Delajot, personnalité qualifiée.
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée, donne pouvoir à Georges Buisson.
- Mme Colette Puynège, vice-présidente.

Représentants du personnel

- Mme Sylvie Truelle.
- M. Nicolas Bénard.

Excusés :

- M. Yann Galut, maire.

- M. Alexis Luberne, conseiller municipal.
- Mme Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val de Loire.
- Mme Christine Diacon, directrice de la DRAC Centre-Val de Loire.
- M. Christopher Miles, directeur général de la création artistique, Ministère de la Culture.
- M. Maurice Barate, préfet du Cher.
- M. Guillaume Crépin, conseil régional Centre Val-de-Loire.
- Mme Delphine Bordat, personnalité qualifiée département.
- Mme Christine Cheze Dho, personnalité qualifiée région.
- Mme Elisabeth Sanson, personnalité qualifiée département.
- Mme Anne Matheron, personnalité qualifiée DRAC.
- M. Fabrice Hoeffelin, personnalité qualifiée région.
- M. Christophe Bernard, directeur Général adjoint, ville de Bourges.

Personnalités invitées :

- Mme Céline Devaux, responsable administrative et financière de la ville de Bourges ; Mme Sophie Chestier, vice-présidente culture et patrimoine ; Mme Laodice Rigo, chargée de mission théâtre, arts de la rue, cirque, marionnettes; M. Olivier Atlan, Directeur, Maison de la Culture de Bourges ; Mme Anne-Sophie Montagné, Directrice adjointe, Maison de la Culture de Bourges, Mme Maëlle Moncelon, alternante au service comptabilité, Maison de la culture de Bourges et Mme Magalie Maraffon, agent comptable.

Le quorum étant atteint et les membres du Conseil d'administration ayant été convoqués dans les conditions fixées par les statuts, le Conseil d'administration peut valablement délibérer.

Elodie Thétiot est désignée comme secrétaire de séance.

Le président Georges Buisson remercie l'ensemble des membres du Conseil d'administration pour leur présence. Mme Anna- Laude Boulon aura un léger retard et nous rejoindra sous peu. Pour des problèmes de calendrier de certains membres, nous avons exceptionnellement avancé le Conseil d'administration d'une journée. Mme Laodice Rigo sera parmi nous en visioconférence. Le président fait le point sur les membres excusés et les pouvoirs. Il présente les 4 délibérations inscrites à l'ordre du jour.

Le président regrette le peu de présents pour discuter du rapport d'activité qui est pourtant un élément déterminant de nos travaux. Il précise également que plusieurs questions diverses seront à l'ordre du jour.

DÉLIBÉRATION N°1/20234
APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 7 DECEMBRE 2023

Le président soumet au Conseil l'approbation du compte-rendu du dernier conseil d'administration, le 7 décembre 2023.

Un paragraphe à la page 6, jugé peu compréhensible par certains a été rédigé différemment. Il a été modifié ainsi :

Le constat des dépenses artistiques est simple : Il devient presque impossible d'assurer notre mission de production : il ne reste qu'à peine 100k€ de marge artistique pour assurer la production déléguée, la construction de décors, les apports en coproduction et l'accueil en résidence (dont 65k€ de marge artistique pour assurer les résidences et coproductions)

En outre, Mme Anne-Sophie Montagné informe le conseil que deux lignes ont sauté dans la liste des membres présents. Elle souhaite s'en excuser et assure que le compte-rendu sera bien modifié en ce sens.

Le président soumet la délibération concernant l'approbation du compte-rendu du dernier CA modifié . Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°2/2024
COMPTE ADMINISTRATIF 2023 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le président invite Mme Anne-Sophie Montagné à présenter la délibération concernant le compte administratif 2023 et l'affectation du résultat. Ne pouvant pas prendre part au vote, le président sollicite le conseil d'administration pour la nomination d'un(e) Président(e) de séance. Mme Colette Puynège est désignée en qualité de personnalité qualifiée et vice-présidente.

Le président quitte momentanément la séance.

Mme Magalie Maraffon prend la parole et détaille le compte de gestion 2023. Le montant brut des dépenses de l'exercice 2023 est de 5 467 464,57€ représentant 3 771 mandats, duquel il faut déduire les 207 ordres de reversements et extournes pour 548 393,22€ ; les dépenses nettes 2023 s'élèvent alors à 4 919 071,35€. Pour les recettes, le montant brut 2023 est de 5 591 143,76€ pour 1 335 titres de recettes. Les 151 annulations représentant un montant de 657 095,86€, les recettes nettes 2023 s'élèvent à 4 934 047,90€. A la clôture 2023, la section de fonctionnement dégage un résultat négatif de 10 277,55€, soit en cumulé, un excédent total de 85 982,88€. La section d'investissement, quant à elle, présente, pour 2023, un solde positif de 25 254,10€ soit en cumulé, un résultat positif de 59 665,46€. Les résultats du compte de gestion sont en accord avec ceux du compte administratif.

Mme Anne-Sophie Montagné prend la parole et constate un résultat déficitaire de 10 277.55 € en section de fonctionnement. Le budget est en augmentation de 2,5% par rapport à 2022.

1/ Les Dépenses

Les dépenses d'exploitation s'élèvent à 4 858 k€ et se composent de :

- **dépenses de fonctionnement** : 2 462 k€ (50.7%) hors masse salariale de nos 3 permanents des ateliers de construction

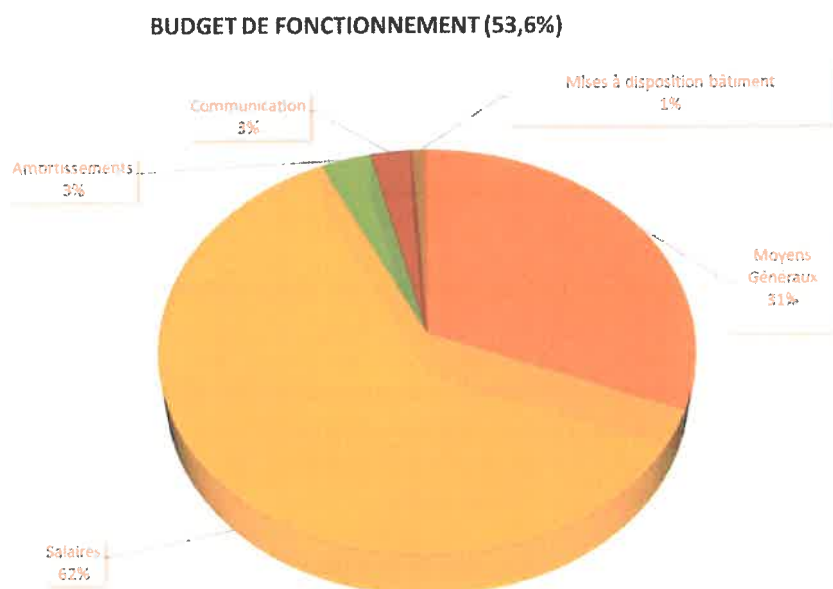


Diagramme n°1 : les dépenses de fonctionnement de la Maison de la Culture en 2023

➤ La masse salariale permanente représente 62% du budget de fonctionnement.

Elle est inférieure de 44k€ par rapport au budget primitif 2023 puisqu'il n'a pas été procédé au recrutement d'un poste au service technique par manque de candidature adaptée. A titre informatif, les 2 postes prévus pour l'ouverture de la Maison n'ont toujours pas été ouverts.

Par ailleurs, 11 départs ont été quantifiés dont 3 départs à la retraite. La provision passée fin 2022 concernant l'éventuel départ du régisseur lumière a été réintégrée dans les comptes puisqu'il a quitté les effectifs fin 2023.

Le secteur technique connaît certains problèmes en termes de recrutement : un poste est toujours vacant en régie plateau ainsi qu'un autre en régie lumière.

Les trois départs à la retraite n'ont aucune d'incidence sur le budget de la masse salariale grâce au plan souscrit auprès de la CNP qui permet le remboursement des indemnités concernées.

➤ Moyens généraux (31% du budget fonctionnement)

Ces moyens sont en augmentation de 30k€ par rapport à 2022 ce qui s'explique une dépense supplémentaire en maintenance (+20k€) et en entretien des locaux (+10k€). Nous constatons une augmentation de 50% des dépenses d'entretien par rapport à 2022. En effet, plusieurs prestations d'entretien n'étant pas satisfaisantes, il a été nécessaire de renforcer les interventions de l'entreprise qui assure une partie de l'entretien, aux côtés de la salariée de la maison.

Il est à noter que les dépenses cumulées de moyens généraux et de salaires permanents, entre 2022 et 2023, sont en augmentation que de 2%, ce qui est bien inférieur à l'inflation (source INSEE : +4,9% en 2023 et +5,2% en 2022).

M. Olivier Atlan indique qu'il est très difficile d'anticiper exactement les dépenses d'énergie du bâtiment et celles des contrats de maintenance. En 2021, il a été constaté une montée en charge de ces dépenses à hauteur de 650k€. Les tutelles les avaient évaluées pour leur part à 490k€. La réalité démontre aujourd'hui que la première évaluation était bien la bonne. Elle correspond aux dépenses de ce nouveau bâtiment en ordre de marche.

Le coût du bâtiment est même en augmentation de 11% par rapport à 2022, ce qui représente, sur 2023, 476k€.

Coût du bâtiment 2023

	2023	2022	Variation 2023/2022 (en %)
Fluides	185 540 €	187 358 €	-1%
Assurance	19 634 €	18 913 €	4%
Maintenance	164 396 €	138 325 €	19%
Gardiennage	29 867 €	31 269 €	-4%
Nettoyage des locaux (hors personnel permanent)	42 778 €	32 259 €	33%
Entretien	34 227 €	22 774 €	50%
TOTAL	476 442 €	430 898 €	11%

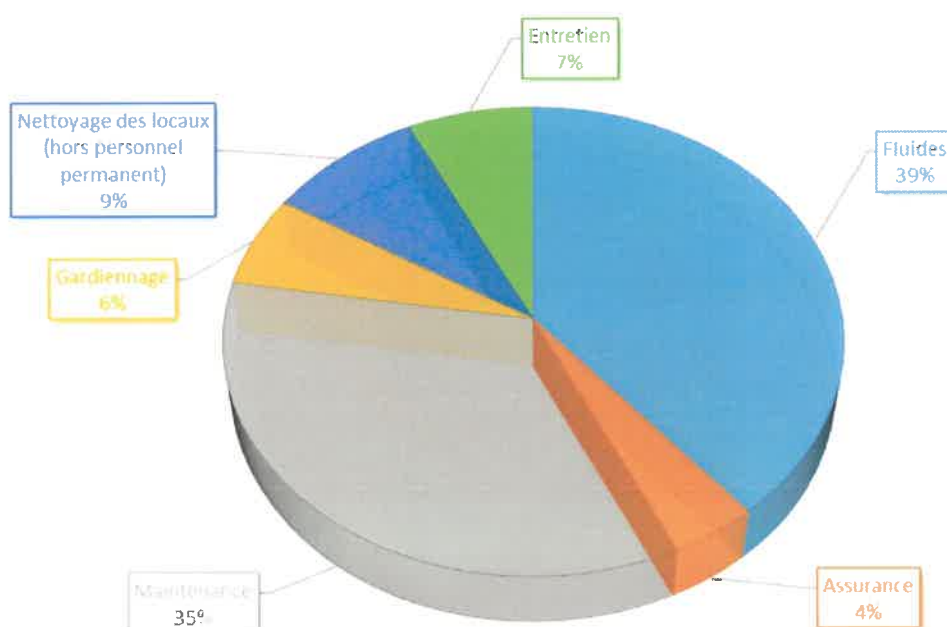


Diagramme n°2 : Détail du coût du bâtiment en 2022 et 2023

➤ Communication (3% du budget de fonctionnement)

Le ratio est stable par rapport à 2022 mais en forte baisse en valeur par rapport à 2022, les dépenses de communication sont contenues cette année pour s'établir à environ 70k€. Ceci est dû à un certain nombre de dépenses qui avaient pu être anticipées sur l'exercice 2022.

➤ Amortissements (3% du budget fonctionnement)

Ils sont en hausse en 2022 compte tenu de l'importance des dépenses engagées pour aménager le nouveau bâtiment.

Pour information, sur ces 86k€, 52k€ concernent l'aménagement de la maison :

- accueil du public et des artistes (banquettes, chaises, tabourets, tables, ameublement loges...) : 7k€
- équipement techniques (racks de stockage matériel, consoles, chaises et pupitres d'orchestre...) : 29k€.

- équipement bureaux (construction et équipement bureaux, serveurs, autolaveuses, borne recharge véhicules électriques...) : 16k€.

Pour rappel, en dehors de l'équipement technique de la salle Pina Bausch, la Maison de la Culture n'a perçu aucune subvention d'équipement et a donc équipé la maison sur ses fonds propres.

➤ Mises à disposition (1% du budget fonctionnement)

- **dépenses artistiques** : 2 395 363 k€ (49.30%)

L'artistique représente 49,30% des dépenses de l'établissement en réintégrant la masse salariale des ateliers, 46,40% en ne l'intégrant pas.

Les ratios sont constants par rapport à 2022, avec une légère érosion du budget artistique en 2023.

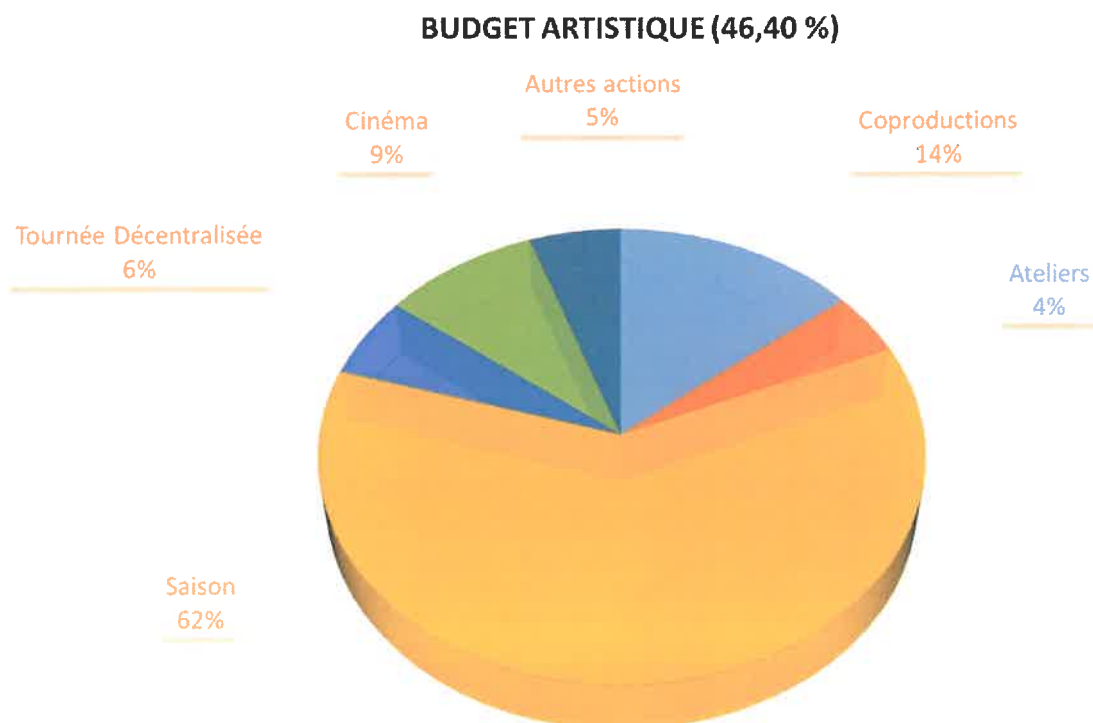


Diagramme n°3 : les dépenses artistiques de la Maison de la Culture en 2023

➤ Productions, coproductions et atelier de construction de décors représentent 18% du budget artistique.

La Maison de la Culture demeure toujours offensive dans sa mission de productions et de coproductions artistiques avec un montant supérieur à 2022.

En 2023, la Maison de la Culture a assumé la production déléguée de la nouvelle production de la Cie Alaska (implantée sur le département du Cher), dont la prochaine création est prévue pour octobre 2024.

- 7 décors ont été construits par les ateliers de construction (dont 3 pour des compagnies régionales).
- 10 compagnies ont été accueillies en résidence, représentant 135 jours de mise à disposition des équipements.
- 14 projets ont bénéficié d'un apport en coproduction

➤ Les spectacles de la saison représentent 62% du budget artistique

Les chiffres de fréquentation en 2023 sont excellents tant par le nombre de spectateurs rassemblés (4000 spectateurs de plus qu'en 2022) que par les recettes de billetterie en augmentation de 70k€ par rapport à 2022.)

Pour information, le prix moyen de la place est de 14,50 € HT en 2023 (il était à 13,30 € HT en 2022). Cette augmentation correspond à la hausse des tarifs votée par le CA en avril 2023.

➤ Cinéma (9% du budget artistique)

En 2023 le public a retrouvé le chemin des salles de cinéma. Les recettes de billetterie sont supérieures aux prévisions à hauteur de 36k€, soit une moyenne de 5 637 € HT par semaine pour les deux salles (contre 4600 € HT par semaine en 2022).

Les subventions sont elles aussi supérieures aux prévisions, entraînant un résultat excédentaire de 150 126 € HT. Ce résultat très positif permet de financer une grande partie des coproductions artistiques.

A ce jour, les recettes de billetterie de 2024 sont supérieures de 16k€ à celles de 2023 à la même période.

➤ Scène Détournée (6% du budget artistique)

En 2023, l'ensemble des produits constatés d'avance qui avaient permis de financer les tournées des spectacles « Les gros patinent bien », « Le processus » et les répétitions de « Une petite musique dans la tête » a été épuisé.

➤ Autres actions (5% du budget artistique)

La Maison continue à être offensive sur l'ensemble des activités qu'elle propose au public. Plus de 14% du budget disponible pour l'artistique est consacré à ces actions : options artistiques, expositions, stages et ateliers de pratique artistique, rencontres...

• RECETTES

Les recettes globales sont satisfaisantes.

Les subventions représentent 75% de ce budget de recettes et les recettes propres 25%. (contre 79 % et 21 % en 2022). Le ratio est donc plus favorable qu'en 2022.

Les recettes propres se décomposent ainsi :

- Billetterie : 73% des recettes propres liées au spectacle vivant et cinéma.
- Construction de décor : 7%
- Autres produits (reprises de provisions, mises à dispo.) : 17%
- Mécénat (29 500€) : 2%
- Coproduction : 1%

Mme Anne-Sophie Montagné précise que la part des subventions de fonctionnement ou fléchées) se répartissent ainsi :

- DRAC 43%
- Ville 36%
- Conseil départemental 12 %
- Région Centre Val-de-Loire 7 %
- Autres structures telles que le CNC.2 %

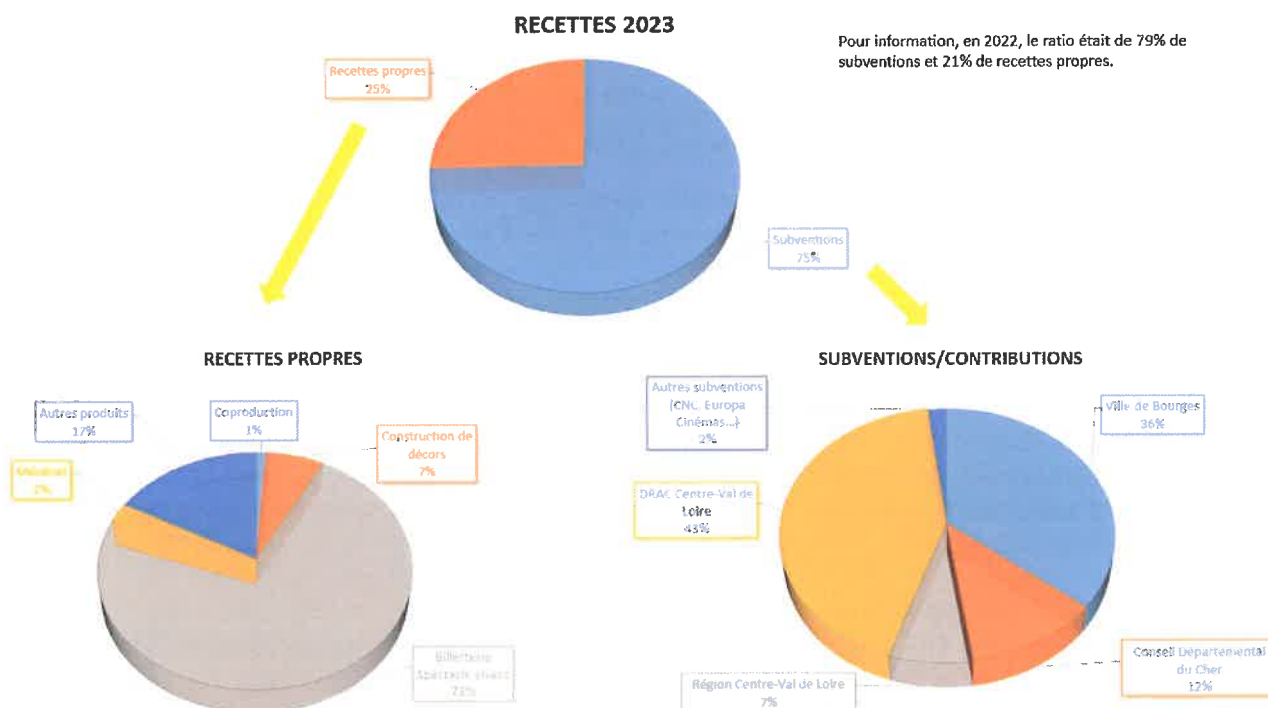


Diagramme n°4 : les recettes de la Maison de la Culture en 2023

Le président remercie vivement l'ensemble de l'équipe pour ce bilan. Il tient à préciser que les postes techniques non encore pourvus au sein de la Maison ne sont pas pour autant des économies puisque le fonctionnement de la Maison se fait avec des intermittents en attendant les nouvelles embauches. La difficulté à trouver des candidats à ces postes est présente dans de nombreux secteurs d'activité. De plus, il faut encore « apprivoiser » le bâtiment. L'EPCC a essayé d'anticiper au maximum les dépenses en fonctionnement du nouveau bâtiment en prenant exemple sur d'autres ouvertures au niveau national. Malgré cela, il n'a pas été possible de tout anticiper. La Maison est confronté à des coûts de fonctionnement importants (fluides, entretiens, maintenance,...). Le risque d'augmentation des fluides a été préalablement mentionné, malgré cela, la maison n'a heureusement pas encore subi d'augmentation drastique.

Le président signale que dans la convention de mise à disposition du bâtiment par la municipalité n'ont pas été inclus un certain nombre d'éléments. Malgré cela, une bonne gestion budgétaire des dépenses en fonctionnement de la maison a permis de préserver au maximum l'activité artistique. Il convient de rester vigilant afin que les coûts de fonctionnement n'empiètent pas sur la marge artistique.

Mme Anna-Laude Boulon souligne ce bilan positif. Néanmoins, la situation budgétaire se tend. Elle rappelle que c'est un souci partagé par l'ensemble des institutions culturelles soutenues par l'État. Elle se réjouit de l'engagement de la Maison auprès de la Compagnie Alaska.

M. Olivier Atlan souligne que lorsque l'on réceptionne un bâtiment, les dépenses curatives sont toujours plus importantes que les prévisions. Il souligne que les coûts de maintenance représentent un budget qui est loin d'être négligeable pour la Maison. Sans doute cette maintenance a-t-elle été sous-estimée par la maîtrise d'œuvre et la maîtrise d'ouvrage.

Mme Anna Laude Boulon indique que les mêmes questions se posent pour la construction de la Scène nationale de Blois.

Le président estime que malgré l'anticipation des dépenses de fonctionnement qui a été faite, la réalité de gestion du bâtiment se découvre au jour le jour.

Mme Anne-Sophie Montagné donne l'exemple du nettoyage des vitrages, qui nécessite un coût de 8000€ par intervention. C'est une charge indispensable non prévue dans les coûts de fonctionnement initiaux.

Le président rappelle que dans les délibérations du jury sur le choix de l'architecte, ces questions de rationalité dans la conception et l'utilisation du bâtiment avaient bien été prises en compte. Par exemple, les camions pour le déchargement des décors devaient pouvoir accéder facilement à l'ensemble des scènes. Cette période d'ajustement budgétaire s'ajoute malheureusement à des augmentations imprévues tels que les fluides et une inflation galopante. Il convient de rester vigilants pour préserver au maximum la marge artistique de la Maison.

Le président quitte la salle pour que les membres du conseil d'administration puissent délibérer sur le compte administratif 2023.

Mme Colette Puynège salue la qualité du travail de l'ensemble de l'équipe de la Maison qui veille à maintenir le niveau artistique de celle-ci malgré les surcoûts liés au maintien et à l'entretien du bâtiment. Elle soumet la délibération au conseil qui l'adopte à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 14

DÉLIBÉRATION N°3/2024 BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2024

Le président rejoint l'assemblée et donne la parole à Mme Anne-Sophie Montagné pour présenter le budget supplémentaire 2024.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle que le budget supplémentaire présenté intègre les résultats, en exploitation et en investissement, de l'exercice précédent.

Le budget supplémentaire présenté inclut 4 éléments :

- les résultats d'exploitation et d'investissement cumulés,
- des recettes de billetterie supérieures aux prévisions que ce soit au cinéma ou au spectacle vivant,
- des subventions supplémentaires constatées depuis le début de l'exercice,
- un changement de chapitre des recettes liées au mécénat.

Suite au compte administratif 2023 qui vient d'être approuvé, le résultat d'exploitation cumulé est de 85 982,88 € et celui d'investissement est de 59 665,46€.

D'autre part, il est constaté d'ores et déjà des recettes de billetterie supérieures aux prévisions : +50k€ (35k€ au cinéma et 15k€ au spectacle vivant).

Par ailleurs, des provisions antérieurement constituées pour un montant de 46 500€ sont reprises.

D'autre part, depuis le début de l'exercice 2024, nous constatons des recettes supplémentaires liées à :

- aux PCA subventions actions scolaires,
- une subvention de 5 500 € demandée à la Région dans la cadre du projet « Dar Dar »,
- 1280€ du Conseil départemental pour le projet « Michelle doit-on t'en vouloir... »
- une erreur de frappe concernant la contribution de fonctionnement de la DRAC de 500€ .(Le montant est de 1 453 550 (et non de 1 453 050€, comme précédemment votée).

Enfin, il convient d'inscrire les recettes de mécénat au chapitre 75 plutôt qu'au chapitre 74. La présente délibération tenant compte de ce mouvement, cela n'affecte en rien ce résultat final. Il est proposé au conseil d'affecter ces éléments comme suit :

- 147 482,88 € aux achats de spectacles, aux apports en coproduction et aux résidences,
- 50 000 € à l'embauche de personnel technique intermittent consacrée aux spectacles de septembre à décembre 2024,
- 40 000 € aux dépenses imprévues afin de palier l'infongibilité des chapitres.

En ce qui concerne l'investissement, le résultat d'investissement cumulé de 59 665.46 € est affecté de la manière suivante :

- 10 000€ au chapitre 20 (immobilisation incorporelles)
- 49 665.46 € au chapitre 21 (immobilisations corporelles)

M. Nicolas Bonnes s'interroge sur les budgets primitif et supplémentaire 2024, qui présentent une différence d'environ 300k€.

Mme Anne-Sophie Montagné explique que cette différence intègre les résultats d'exploitation et d'investissement cumulés ainsi que les diverses opérations listées précédemment (recettes de billetteries supplémentaires, subventions supplémentaires, reprise de provisions).

Les débats étant clos, le président soumet au vote du conseil cette délibération. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

Votants : 16

DÉLIBÉRATION N°4/2024 GRILLE TARIFAIRE 2024-2025

Le président explique que nous devons, comme chaque année, évoquer la grille tarifaire.

Concernant cette grille tarifaire, Mme Anne-Sophie Montagné explique qu'elle est quasiment identique à celle de 2023. Il n'y a pas d'évolution notable si ce n'est les tarifs des dispositifs scolaires au cinéma. Cela correspond à une augmentation de 20 à 30 centimes par place, cela étant décidé par la coordination nationale des dispositifs d'éducation à l'image.

M. Yannick Bedin s'interroge sur la part du public scolaire dans la fréquentation générale des spectacles de la Maison.

M. Olivier Atlan explique que selon les spectacles, il ne souhaite pas dépasser un ratio de 30 % de public scolaire pour ne pas voir des spectacles trop vite complets. Les publics empêchés, les publics scolaires et étudiants représentent 40 % de la fréquentation globale de la Maison.

Mme Anne-Sophie Montagné souligne l'important travail effectué par l'équipe des relations publiques concernant les publics scolaires. La difficulté étant d'éviter toute frustration aussi bien pour les scolaires que pour les publics individuels par des spectacles trop vite complets.

Le président remercie le conseil pour cet échange et soumet au vote la délibération de la grille tarifaire 2024-2025. Elle est adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés.

M. Nicolas Bonnes s'interroge sur l'impact du dispositif « mercredi à 5€ » au cinéma.

M. Olivier Atlan reconnaît que l'impact n'est pas totalement probant et qu'une communication du dispositif serait nécessaire.

M. Yannick Bedin abonde dans ce sens.

Le président salue tout l'intérêt qu'il y a de pouvoir bénéficier de deux salles de cinéma.

Votants : 16

RAPPORT D'ACTIVITE 2023

M. Olivier Atlan tient à rendre hommage à M. Nicolas Benard, responsable des ateliers de construction de décor, qui prendra sa retraite à l'été prochain. Un successeur a été recruté sur son poste en la personne de Benoît Chanez. Olivier tient à redire tout le plaisir qu'il a eu à travailler avec Nicolas au sein de la Maison. Il informe le conseil que le décor d'un projet de « réalité immersive autour de la cathédrale » portée par l'AD2T est construit par l'atelier de décor de la Maison. Ce projet permet de faire rayonner l'atelier de décor sur la ville.

Le président au nom du conseil félicite M. Nicolas Benard et lui souhaite une bonne retraite. Une fois encore, il se réjouit de l'existence d'un atelier de décor au sein de la Maison, ce qui constitue un véritable atout dans sa mission artistique.

M. Olivier Atlan poursuit avec le rapport d'activité. Il rappelle que la Maison est passé en 2 ans de 57 000 spectateurs à presque 100 000 spectateurs. A ce propos, il remercie l'équipe pour son engagement. Il est toutefois à noter un léger tassement du nombre des cartes Maison de la culture vendues.

M. Olivier Atlan félicite Mme Anne-Sophie Montagné, M. Gabriel Leite, designer graphique de la Maison, le service billetterie et l'équipe des relations avec le public, pour la rédaction et la mise en forme du rapport d'activités. Il informe que la présentation de saison aura lieu dorénavant en septembre, afin de recréer une nouvelle dynamique pour la vente des cartes (4 400 cartes vendues). Il rappelle que sur les 56 spectacles différents, 11 correspondent à des spectacles jeunes publics. Il y a eu 140 levées de rideaux et 14 spectacles coproduits. L'ensemble a regroupé 36 424 spectateurs. 348 films ont été diffusés correspondant à 2 776 séances pour 60 151 spectateurs. 50 spectacles coproduits par la Maison continuent à tourner, sur le plan national et européen.

L'investissement de la Maison en coproduction s'élève à 413 000€. M. Olivier Atlan souligne l'important travail des actions culturelles conduites par l'équipe des relations publiques. Ces actions sont à destination du public regroupant le secteur du handicap, le secteur social et associatif, etc. La Maison travaille avec au total 170 partenaires différents sur le territoire.

Le président remercie Olivier Atlan pour cette présentation détaillée et invite les membres du conseil à débattre.

M. Yannick Bedin se félicite du travail accompli par l'ensemble de l'équipe des relations publiques. Ces actions aiguisent la curiosité des spectateurs. Il se félicite aussi du soutien à la création artistique. Il se réjouit enfin de voir la Maison dans une dynamique active. Elle réussit à fédérer autour d'elle beaucoup d'énergie et cela est de très bon augure pour Bourges Capitale Européenne de la culture pour 2028.

QUESTIONS DIVERSES

M. Yannick Bedin rappelle qu'à l'occasion des 60 ans de la Maison sera dévoilée dans le hall de la Mairie, une fresque réalisée par Evazésir.

M. Olivier Atlan informe le conseil que la Maison de la culture proposera en 2025 un spectacle élaboré par Julien Bouffier, metteur en scène, autour de la personnalité de Gabriel Monnet.

M. Jacques Fleury, président du conseil départemental du Cher, se dit particulièrement affecté par la non-présence de son nom sur la feuille d'émargement des membres du conseil d'administration. Il remarque également le peu de membres présents à ce conseil d'administration et s'interroge à ce propos. Loin de lui de remettre en cause la qualité du travail fourni par l'équipe, au contraire, il salue ses résultats. Il rappelle à ce propos qu'il a été l'un des premiers à soutenir le projet de construction d'une nouvelle Maison de la culture.

Tout en gardant sa confiance en l'équipe de la Maison, il tenait à faire partager, malgré tout, sa réelle déconvenue.

Le président présente ses excuses concernant la liste d'émargement. Il propose que la future liste d'émargement présente l'ensemble des membres du conseil d'administration qu'ils soient présents, excusés ou absents afin d'éviter toute équivoque. Concernant le nombre de membres présents à ce Conseil d'administration, il ne peut que partager le point de vue du président du conseil départemental du Cher. Il rappelle que l'ensemble des dates des conseils d'administration sur l'année sont prises bien en amont afin que chacun puisse les prioriser sur son agenda.

Néanmoins, cette date du mardi 16 avril a été avancée d'un jour à la demande de certaines tutelles. Ce changement de dernière minute explique peut-être cette faible participation. Le président tient néanmoins à rappeler que les principaux représentants des tutelles se sont toujours montrés fidèles aux travaux du conseil, apportant ainsi leur marque de confiance et de soutien moral à l'équipe de la Maison de la culture. Il est nécessaire de retrouver dès le prochain conseil d'administration cette dynamique positive en présentiel. Il remercie le président du conseil départemental du Cher d'avoir pointé cette réalité.

Les questions diverses étant épuisées, le président remercie chaleureusement l'ensemble des membres présents à ce Conseil d'administration.

Mme Anne-Sophie Montagné rappelle aux membres du conseil les prochaines réunions du Conseil d'administration pour l'année 2024 :

- Mercredi 16 octobre 2024 à 14h30
- Mercredi 11 décembre 2024 à 14h30

Le président remercie l'ensemble du conseil d'administration et l'équipe et souhaite remercier, une fois encore M. Nicolas Benard et lui souhaiter une retraite radieuse.